



COMMUNE DE RÉMUZAT

DEL- 08 -23112022

Délibération du Conseil municipal

L'an deux mille vingt-deux, le 23 novembre à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier SALIN, Maire

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Affiché le

ID : 026-212602643-20221123-DEL_08_23112022-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	Date de convocation : 18/11/2022
AUBERY Chantal	X				Secrétaire de séance : D VIGNES
BOLLARD Éric		X		C AUBERY	
BOURGEAUD Bastien	X				
CUVELARD Bruno	X				
DREVET Jean-Jacques	X				
INIZAN Loïc		X		B CUVELARD	
LATIL Etienne	X				
PONS Caroline	X				
SALIN Olivier	X				
SERRE Thierry		X		D VIGNES	
VIGNES Delphine	X				
Total	11	8	3		

OBJET : Rapport Chambre Régionale des Comptes CC BDP

Le Maire rappelle que chaque conseiller a reçu le rapport avec sa convocation.

Il est proposé au conseil municipal de « prendre acte de la tenue du débat sur le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes concernant la gestion de la CCBDP au cours des exercices 2017 et suivants, sur la base de la présentation du Rapport d'observations définitives »

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la tenue du débat sur le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes concernant la gestion de la CCBDP au cours des exercices 2017 et suivants, sur la base de la présentation du Rapport d'observations définitives

Fait à Rémuzat les jour, mois et an en susdits

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance
Delphine VIGNES



Le Maire
Olivier SALIN

Résultat du vote
Pour prendre acte:
11
Contre : 0
Abstention : 0